

LES INDICATEURS

Les indicateurs techniques, financiers et de développement durable

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2015



Service public de l'assainissement francilien

Ambition I.

PARTICIPER À UN AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

P. 3

- Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants
- Estimation du nombre de branchements desservis par un réseau de collecte des eaux usées
- Présentation des modalités de tarification du service
- Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès
- Présentation des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés
- Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux
- En cours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts
- Montants des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service
- Présentation des projets en cours en 2015 en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service
- Montant prévisionnel des travaux
- Présentation des programmes pluriannuels de travaux
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
- Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- Les 72 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux

Ambition II.

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE LA SANTÉ

P. 41

- Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés
- Linéaire de collecte des eaux usées selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie
- Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants
- Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée
- Sécurité et cadre de vie

Ambition III.

ÊTRE UN SERVICE PUBLIC À L'ÉCOUTE DES ATTENTES SOCIALES ET SOCIÉTALES

P. 58

- Taux de réclamation
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- Attentes sociales et sociétales

Ambition IV.

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

P. 61

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié
- Bilan annuel quantitatif de la production et de l'évacuation des boues par usine et par filière
- Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées - Éléments communs à tous les types de réseaux

Ambition V.

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

P. 72

- Émission de gaz à effet de serre et réactifs

Annexe

VOLUMES REÇUS DANS LES USINES D'ÉPURATION

P. 74

Ambition I

**Participer à un
aménagement durable
de l'agglomération
parisienne**



SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS

Nombre d'habitants par commune intégrée ou raccordée au SIAAP (informations fournies par les distributeurs d'eau)

Département	Localité		Nb d'habitants
75	Paris		2 234 105
77	Seine-et-Marne		218 202
78	Yvelines		639 900
91	Essonne		833 144
92	Hauts-de-Seine		1 581 628
93	Seine-Saint-Denis		1 529 928
94	Val-de-Marne		1 333 702
95	Val-d'Oise		564 030
Total			8 934 639

DÉTAIL PAR DÉPARTEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
75	Paris		Régie	2 234 105
Total 75				2 234 105
77	Brou-sur-Chantereine	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	4 324
77	Chelles	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	52 817
77	Courtry	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia IDF Centre	6 280
77	Vaires-sur-Marne	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	12 812
77	Combs-la-Ville	Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart	Lyonnaise des Eaux	7 695
77	Champs-sur-Marne	Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée et du Val Mau-buée	Veolia IDF Centre	20 334
77	Pontault-Combault	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras	Veolia IDF Centre	36 458
77	Pontcarré	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras	Lyonnaise des Eaux	2 014
77	Roissy-en-Brie	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras	Veolia IDF Centre	22 436
77	Chevry-Cossigny	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Lyonnaise des Eaux	3 897
77	Férolles-Attilly	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Lyonnaise des Eaux	1 135
77	Lésigny	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Veolia IDF Centre	7 429
77	Ozoir-la-Ferrière	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Veolia IDF Centre	20 123

••• SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
77	Servon	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Lyonnaise des Eaux	3 104
77	Brie-Comte-Robert	Communauté de Communes de l'Orée de la Brie	Lyonnaise des Eaux	16 075
77	Pin (Le)	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia IDF Centre	1 269
Total 77				218 202
78	Bougival	Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc	SAUR	8 472
78	La Celle-Saint-Cloud	Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc	SEVESC	21 181
78	Louveciennes	Communauté d'Agglomération Saint-Germain Seine et Forêts	SEVESC	7 186
78	Vélizy-Villacoublay	Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	20 711
78	Viroflay	Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	15 723
78	Guyancourt	SAN SQY	SEVESC	28 245
78	Magny-les-Hameaux	SAN SQY	SAUR	9 100
78	Montigny-le-Bretonneux	SAN SQY	SEVESC	33 567
78	Trappes	SAN SQY	SEVESC	2 215
78	Voisins-le-Bretonneux	SAN SQY	SEVESC	11 631
78	Aigremont	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	1 105
78	Andrézy	SIA Hautil	SPIE (SEFO)	11 980
78	Carrières-sous-Poissy	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	15 453
78	Chambourcy	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	210
78	Chanteloup-les-Vignes	SIA Hautil	SPIE (SEFO)	9 614
78	Maurecourt	SIA Hautil	SPIE (SEFO)	4 328
78	Médan	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	1 436
78	Poissy	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	37 662
78	Triel-sur-Seine	SIA Hautil	Veolia IDF Centre	11 549
78	Villennes-sur-Seine	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	5 103
78	Chatou	SIABS / SIAHCBC	Lyonnaise des Eaux	30 281
78	Croissy-sur-Seine	SIABS	Lyonnaise des Eaux	10 060
78	Le Vésinet	SIABS	Lyonnaise des Eaux	15 929
78	Carrières-sur-Seine	SIABS	Lyonnaise des Eaux	15 441

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
78	Houilles	SIABS	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	31 952
78	Châteaufort	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	1 415
78	Chevreuse	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	5 808
78	Choisel	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	535
78	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	7 826
78	Orgeval	SIAR Orgeval	Lyonnaise des Eaux	1 750
78	Fourqueux	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	4 095
78	Le Pecq	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	16 675
78	Le Port-Marly	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	4 946
78	L'Étang-la-Ville	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	4 729
78	Mareil-Marly	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	3 518
78	Marly-le-Roi	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	16 645
78	Saint-Germain-en-Laye	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	40 653
78	Le Mesnil-le-Roi	SIASMM	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	6 408
78	Maisons-Laffitte	SIASMM	Veolia IDF Centre	23 125
78	Montesson	SIASMM	Lyonnaise des Eaux	15 270
78	Sartrouville	SIASMM	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	51 431
78	Buc	SIAVB	SEVESC	5 245
78	Jouy-en-Josas	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	8 211
78	Les Loges-en-Josas	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	1 546
78	Toussus-le-Noble	SIAVB	SEVESC	1 006
78	Versailles	SMAROV	SEVESC	39 324
78	Achères		SPIE (SEFO)	19 606
Total 78				639 900
91	Ris-Orangis	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge	Lyonnaise des Eaux	26 988

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
91	Boullay-les-Troux	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	640
91	Bures-sur-Yvette	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	9 676
91	Champlan	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	2 596
91	Chilly-Mazarin	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	18 843
91	Gif-sur-Yvette	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	20 622
91	Gometz-le-Châtel	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	2 622
91	Les Ulis	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	24 641
91	Longjumeau	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	21 510
91	Molières (Les)	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	1 971
91	Morangis	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	12 592
91	Orsay	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	15 903
91	Palaiseau	SIAHVY	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	30 316
91	Saint-Aubin	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	695
91	Saulx-les-Chartreux	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	5 065
91	Villebon-sur-Yvette	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	9 742
91	Villejust	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	2 252
91	Villiers-le-Bâcle	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	1 231
91	Bièvres	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	4 462
91	Igny	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	10 522
91	Massy	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	43 006
91	Saclay	SIAVB / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	3 439
91	Vauhallan	SIAVB	Lyonnaise des Eaux	1 969
91	Verrières-le-Buisson	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	15 534
91	Wissous	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	6 093
91	Gometz-la-ville	SIAVHY	Lyonnaise des Eaux	1 387
91	Arpajon	SIVOA	Veolia IDF Centre	10 704

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
91	Athis-Mons	SIVOA	Veolia Eau d'Île-de-France Délégateur du SEDIF	29831
91	Ballainvilliers	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	3779
91	Brétigny-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	24264
91	Egry	SIVOA	Veolia IDF Centre	3720
91	Épinay-sur-Orge	SIVOA / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	10349
91	Fleury-Mérogis	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	9110
91	Grigny	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	27179
91	Juvisy-sur-Orge	SIVOA	Veolia Eau d'Île-de-France Délégateur du SEDIF	14924
91	La Norville	SIVOA	Veolia IDF Centre	4048
91	La Ville-du-Bois	SIVOA / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	7118
91	Le Plessis-Pâté	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	4158
91	Leuville-sur-Orge	SIVOA	Veolia IDF Centre	4094
91	Linas	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	6519
91	Longpont-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	6476
91	Marcoussis	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	7987
91	Marolles-en-Hurepoix	SIVOA / Marolles Saint-Vrain	Veolia IDF Centre	4870
91	Monthéry	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	7019
91	Morsang-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	21043
91	Nozay	SIVOA / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	4736
91	Ollainville	SIVOA	Veolia IDF Centre	3329
91	Paray-Vieille-Poste	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	7171
91	Sainte-Geneviève-des-Bois	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	34771
91	Saint-Germain-lès-Arpajon	SIVOA	Veolia IDF Centre	9324
91	Saint-Michel-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	20224
91	Savigny-sur-Orge	SIVOA / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	37132
91	Villemoisson-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	6977

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
91	Villiers-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	3 886
91	Viry-Châtillon	SIVOA	Régie	31 655
91	Boussy-Saint-Antoine	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	6 241
91	Brunoy	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	25 492
91	Crosne	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	9 190
91	Draveil	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	28 646
91	Épinay-sous-Sénart	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	12 129
91	Montgeron	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	22 941
91	Quincy-sous-Sénart	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	8 209
91	Varennnes-Jarcy	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	2 360
91	Vigneux-sur-Seine	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	28 289
91	Yerres	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	28 933
Total 91				833 144
92	Garches	Communauté d'agglomération Garches - Saint-Cloud - Vaucresson	SEVESC	18 118
92	Saint-Cloud	Communauté d'agglomération Garches - Saint-Cloud - Vaucresson	SEVESC	29 194
92	Vaucresson	Communauté d'agglomération Garches - Saint-Cloud - Vaucresson	SEVESC	8 612
92	Antony	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	62 012
92	Bourg-la-Reine	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	19 982
92	Châtenay-Malabry	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	32 083
92	Le Plessis-Robinson	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	28 113
92	Sceaux	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	19 930
92	Nanterre	CA du Mont Valérien	Lyonnaise des Eaux	89 476
92	Rueil-Malmaison	CA du Mont Valérien	Lyonnaise des Eaux	79 855
92	Suresnes	CA du Mont Valérien	Lyonnaise des Eaux	46 876
92	Boulogne-Billancourt	CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	116 220

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
92	Issy-les-Moulineaux	CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	65 326
92	Meudon	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	45 010
92	Vanves	CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	27 022
92	Ville-d'Avray	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel	SEVESC	10 733
92	Courbevoie	CA Seine-Défense	Lyonnaise des Eaux	88 530
92	Puteaux	CA Seine-Défense	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	44 683
92	Bagneux	CA Sud de Seine	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	38 002
92	Fontenay-aux-Roses	CA Sud de Seine	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	23 288
92	Malakoff	CA Sud de Seine	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	30 768
92	Chaville	SIA Ru de Marivel	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	18 852
92	Marnes-la-Coquette	SIA Ru de Marivel	SEVESC	1 659
92	Sèvres	SIA Ru de Marivel	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	23 278
92	Clamart	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	52 731
92	Asnières-sur-Seine		Lyonnaise des Eaux	83 376
92	Bois-Colombes		Lyonnaise des Eaux	28 927
92	Châtillon	Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	33 405
92	Clichy		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	59 458
92	Colombes		Lyonnaise des Eaux	85 102
92	Gennevilliers		Lyonnaise des Eaux	41 930
92	La Garenne-Colombes		Lyonnaise des Eaux	28 297

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
92	Levallois-Perret		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	64 629
92	Montrouge	Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	48 710
92	Neuilly-sur-Seine		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	61 797
92	Villeneuve-la-Garenne		Lyonnaise des Eaux	25 644
Total 92				1 581 628
93	Clichy-sous-Bois	CA de Clichy S/ Bois - Montfermeil	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	29 835
93	Montfermeil	CA de Clichy S/ Bois - Montfermeil	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	25 963
93	Bagnolet	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	34 513
93	Bobigny	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	47 224
93	Bondy	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	53 051
93	Le Pré-Saint-Gervais	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	18 075
93	Les Lilas	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	22 505
93	Montreuil	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	103 068
93	Noisy-le-Sec	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	40 232
93	Pantin	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	53 797
93	Romainville	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	25 512
93	Aubervilliers	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	75 598
93	Épinay-sur-Seine	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	54 540

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
93	La Courneuve	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	38 789
93	L'Île-Saint-Denis	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	7 037
93	Pierrefitte-sur-Seine	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	28 026
93	Saint-Denis	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	107 762
93	Saint-Ouen	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	47 783
93	Stains	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	34 830
93	Villetaneuse	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	12 642
93	Aulnay-sous-Bois		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	81 880
93	Coubron		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	4 712
93	Drancy	Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	66 635
93	Dugny	Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	10 783
93	Gagny		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	39 378
93	Gournay-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	6 485
93	Le Blanc-Mesnil		SAUR	51 916
93	Le Bourget	Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	14 978
93	Le Raincy		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	13 928
93	Les Pavillons-sous-Bois		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	22 117
93	Livry-Gargan		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	42 036

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
93	Neuilly-Plaisance		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	20703
93	Neuilly-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	34005
93	Noisy-le-Grand		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	62970
93	Rosny-sous-Bois		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	41254
93	Sevran	Communauté d'Agglomération Terres de France	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	50053
93	Tremblay-en-France	Communauté d'Agglomération Terres de France	Veolia IDF Centre	34452
93	Vaujours		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	6643
93	Villemomble		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	28368
93	Villepinte	Communauté d'Agglomération Terres de France	Veolia IDF Centre	35850
Total 93				1529928
94	Boissy-Saint-Léger	CA Haut Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	16354
94	Chennevières-sur-Marne	CA Haut Val-de-Marne	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	17963
94	La Queue-en-Brie	CA Haut Val-de-Marne	Veolia IDF Centre	11506
94	Le Plessis-Trévisé	CA Haut Val-de-Marne	Veolia IDF Centre	19095
94	Noiseau	CA Haut Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	4679
94	Ormesson-sur-Marne	CA Haut Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	9921
94	Sucy-en-Brie	CA Haut Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	25655
94	Alfortville		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	44550
94	Créteil	CA Plaine Centrale du Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	90528
94	Limeil-Brévannes	CA Plaine Centrale du Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	20663
94	Arcueil	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	20100

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
94	Cachan	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	28 404
94	Fresnes	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	26 371
94	Gentilly		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	16 892
94	Le Kremlin-Bicêtre	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	26 131
94	L'Hay-les-Roses	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	30 574
94	Villejuif	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	55 923
94	Le Perreux-sur-Marne	CA Vallée de la Marne	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	33 214
94	Nogent-sur-Marne	CA Vallée de la Marne	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	31 795
94	Mandres-les-Roses	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	4 415
94	Marolles-en-Brie	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	4 916
94	Périgny	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	2 352
94	Santeny	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	3 688
94	Valenton	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	11 940
94	Villecresnes	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	9 712
94	Villeneuve-le-Roi	SyAGE	Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	18 610
94	Villeneuve-Saint-Georges	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	32 767
94	Ablon-sur-Seine		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	5 221
94	Bonneuil-sur-Marne		Lyonnaise des Eaux	16 237
94	Bry-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	15 987
94	Champigny-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	75 800
94	Charenton-le-Pont		Veolia Eau d'Île-de-France Déléguataire du SEDIF	29 562

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
94	Chevilly-Larue		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	18532
94	Choisy-le-Roi		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	41355
94	Fontenay-sous-Bois		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	52723
94	Ivry-sur-Seine		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	58185
94	Joinville-le-Pont		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	17953
94	Maisons-Alfort		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	53265
94	Orly		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	21312
94	Rungis		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	5681
94	Saint-Mandé		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	22292
94	Saint-Maur-des-Fossés		Régie	74818
94	Saint-Maurice		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	14586
94	Thiais		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	29229
94	Villiers-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	27222
94	Vincennes		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	48649
94	Vitry-sur-Seine	Communauté d'Agglomération Seine amont	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	86375
Total 94				1333702
95	Argenteuil	CA Argenteuil - Bezons	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	102844
95	Bezons	CA Argenteuil - Bezons	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	28012

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
95	Boisemont	CA de Cergy-Pontoise	Veolia IDF Centre	740
95	Garges-lès-Gonesse	SIA Crout	Veolia IDF Centre	10 456
95	Sarcelles	SIA Crout	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	36 841
95	Andilly	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	2 528
95	Beauchamp	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	8 777
95	Bessancourt	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	7 217
95	Deuil-la-Barre	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	21 676
95	Eaubonne	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	23 878
95	Enghien-les-Bains	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	11 903
95	Ermont	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	27 625
95	Franconville	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	33 276
95	Groslay	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	8 413
95	Le Plessis-Bouchard	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	7 696
95	Margency	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	2 869
95	Montigny-lès-Cormeilles	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	18 654
95	Montlignon	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	2 566
95	Montmagny	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	14 169
95	Montmorency	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	21 429

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
95	Saint-Gratien	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	20258
95	Saint-Leu-la-Forêt	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	14783
95	Saint-Prix	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	7374
95	Sannois	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	25856
95	Soisy-sous-Montmorency	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	17222
95	Taverny	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	26134
95	Cormeilles-en-Parisis	Communauté d'Agglomération du Parisis	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	22587
95	Herblay	Communauté d'Agglomération du Parisis	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	25763
95	La Frette-sur-Seine	Communauté d'Agglomération du Parisis	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	4564
95	Pierrelaye	Communauté d'Agglomération du Parisis	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	7920
Total 95				564030

Estimation du nombre de branchements

desservis par un réseau de collecte des eaux usées

Ouvrages	Type ⁽¹⁾	Dimensions	Linéaires (mètres)	Nb de branchements ⁽²⁾
Pajeaud	EU	Ø 2 500	2 588	322
Émissaire général	U	Ø 3 000	29 617	251
Collecteur du Nord	U	Ø 3 800 / 3 000	4 567	181
PDSO ⁽³⁾	U	Ø 1 600	3 254	133
GDSO ⁽⁴⁾	U	Ø 2 000	3 758	124
RN6 ⁽⁵⁾	U	Ø 1 500 / 900	5 180	52
ENE	U	Ø 2 800 / 3 900	8 682	3
DSEA ⁽⁶⁾				2 054
DEA ⁽⁷⁾				525
Total				3 645

⁽¹⁾ EU : eaux usées

U : unitaire

⁽²⁾ Le nombre de branchements correspond au nombre de foyers raccordés

⁽³⁾ Petite Dérivation de Saint-Ouen

⁽⁴⁾ Grande Dérivation de Saint-Ouen

⁽⁵⁾ Route Nationale 6

⁽⁶⁾ Direction des Services de l'Environnement et l'Assainissement du 94

⁽⁷⁾ Direction de l'Eau et de l'Assainissement du 93

Après la mise en place de la réforme en 1968, la gestion de l'assainissement est transférée de l'autorité préfectorale à une collectivité locale. Le SIAAP est créé pour une gestion globale de l'assainissement francilien. La loi LEMA confirme la spécificité de la gestion de l'assainissement à un échelon départemental. Sur certains secteurs, il n'existe pas de réseau de collecte communale, d'où l'existence de nombreux branchements sur les ouvrages du SIAAP.

Ce tableau n'est pas exhaustif car il ne peut pas présumer de la conformité des branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales. L'état physique des branchements est dans l'ensemble bien connu même si certains d'entre eux ne sont plus en service actuellement.

Présentation des modalités

de tarification du service

Fac-similé de la délibération du Conseil d'administration pour la redevance transport et épuration pour les usages domestiques appliquée aux 4 départements constitutifs du SIAAP.

Redevance qui s'applique dans le ressort géographique du SIAAP (la petite couronne).

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Direction de l'administration et des
moyens**

Fixation du taux de la redevance
interdépartementale d'assainissement
pour 2015

C2014/392D

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2008-007 en date du 20 février 2008 et n°2009-130 en date du 24 juin 2009 et 2010-083 en date du 7 avril 2010, par lequel M. le Président présente les modalités de calcul en matière de détermination et de fixation des coefficients applicables à la redevance due par les usagers non domestiques,

Vu le rapport de présentation en date du 24 novembre 2014 par lequel M. le Président lui demande de fixer le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement pour 2015,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement perçue dans le ressort du Syndicat, constitué par les territoires de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur les réseaux publics de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, est fixé pour les consommations de l'année 2015, à 0,965 € (hors taxes) par mètre cube.

Article 2 : Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant les délibérations n°2008- 007 du 20 février 2008, 2009-130 du 24 juin 2009 et 2010-083 du 7 avril 2010.

Article 3 : La redevance interdépartementale d'assainissement sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

Article 4 : La facturation et le recouvrement de la redevance interdépartementale d'assainissement seront confiés aux organismes déjà chargés du recouvrement des redevances pour consommation d'eau.

**Délibéré, le 10 décembre 2014
(2014-307-3)**

**PUBLIÉ Le
10 DEC. 2014**

**DELIBERATION REÇUE
A LA PREFECTURE
LE 10 DEC. 2014**

PREFECTURE DE LA REGION
DU ÎLE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

10 DEC. 2014

Bureau du contrôle de légalité
et de conformité

... Présentation des modalités

de tarification du service (suite)

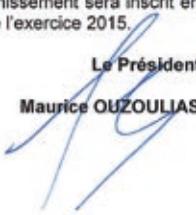
Fac-similé de la délibération du Conseil d'administration pour la redevance transport et épuration pour les usages domestiques appliquée aux 4 départements constitutifs du SIAAP.
(suite)

Redevance qui s'applique dans le ressort géographique du SIAAP (la petite couronne).

Article 5 : Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement sera inscrit en recette au compte 70611 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2015.

Le Président

Maurice OUZOULIAS



... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de la délibération du Conseil d'administration pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP.

La redevance épuration seule s'applique aux Syndicats de la grande couronne conformément aux conventions qui lient le SIAAP aux syndicats.

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Délibéré, le 10 décembre 2014
(2014-307-2)

**Direction de l'administration et des
moyens**

Fixation du taux de la redevance
interdépartementale d'assainissement
(part épuration) pour 2015

C2014/392D

DELIBERATION RECUEILLE
A LA PREFECTURE
LE 10 DEC. 2014

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
DÉPARTEMENT DE YVELINES

10 DEC. 2014

Bureau de contrôle de légalité
et du contentieux

PUBLIÉ Le
10 DEC. 2014

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conventions particulières passées avec des syndicats ou communes du département de la Seine et Marne,

Vu la convention passée entre le SIAAP et le département des Yvelines le 10 avril 1984 et les avenants conclus entre le SIAAP, le département et les différentes communes des Yvelines, prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les conventions passées entre le SIAAP, le département du Val d'Oise et les différentes communes du Val d'Oise en 1993 prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les conventions passées entre le SIAAP, le département de l'Essonne et les différents syndicats et communes de l'Essonne en 1994 prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les délibérations n°2008-007 en date du 20 février 2008 et n°2009-130 en date du 24 juin 2009 et 2010-083 en date du 7 avril 2010, par lequel M. le Président présente les modalités de calcul en matière de détermination et de fixation des coefficients applicables à la redevance due par les usagers non domestiques,

Vu le rapport de présentation en date du 24 novembre 2014 par lequel M. le Président lui demande de fixer le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) pour les réseaux à caractère séparatif et pour 2015,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) perçue dans le ressort des communes et syndicats intercommunaux des départements des Yvelines, de la Seine et Marne, de l'Essonne et du Val d'Oise qui sont tributaires des ouvrages d'épuration interdépartementaux, et assise sur le volume d'eau prélevé par les

... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de la délibération du Conseil d'administration pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP. (suite)

La redevance épuration seule s'applique aux Syndicats de la grande couronne conformément aux conventions qui lient le SIAAP aux syndicats.

usagers sur les réseaux publics de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, est fixé pour les consommations de l'année 2015 à 0,558 € (hors taxes) par mètre cube.

Article 2 : Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant les délibérations n°2008- 007 du 20 février 2008, 2009-130 du 24 juin 2009 et 2010-083 du 7 avril 2010.

Article 3 : La redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau, non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

Article 4 : Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera inscrit en recette au compte 70611 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2015.

Le Président

Maurice OUZOULIAS

... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de l'approbation du nouveau mode de calcul de l'assiette de la redevance due par les usagers non domestiques.

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMERATION PARISIENNE**

Direction Santé & Environnement

Approbation de la fixation des paramètres nécessaires au calcul de la redevance interdépartementale des usagers non domestiques.

C2010/063D

Le Conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2008-007 du Conseil d'administration en date du 20 février 2008, fixant un nouveau mode de calcul de l'assiette de redevance due par les usagers non domestiques,

Vu la délibération n°2008-278 du Conseil d'administration en date du 19 décembre 2008, fixant les paramètres nécessaires au calcul de la redevance interdépartementale des usagers non domestiques pour l'année 2009,

Vu la délibération n°2009-130 du Conseil d'administration en date du 24 juin 2009, fixant des modalités complémentaires pour l'application de la redevance d'assainissement des usagers non domestiques,

Vu le rapport en date du 03 février 2010 par lequel Monsieur le Président demande d'approuver la fixation des paramètres nécessaires au calcul de la redevance interdépartementale des usagers non domestiques,

Considérant les valeurs moyennes de concentrations des effluents en entrée des usines d'épuration du SIAAP mesurées de 2006 à 2008,

Considérant que ces valeurs peuvent être corrigées des effets d'une dilution de ces effluents par des eaux claires parasites à hauteur de 25% du volume total,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Dans le calcul du coefficient de pollution en application de la délibération n°2008-007, les valeurs des paramètres DCO_u, MES_u, NR_u et PT_u peuvent tenir compte des effets d'une dilution des effluents dans les réseaux par des eaux claires parasites.

Article 2 : Les valeurs des paramètres DCO_u, MES_u, NR_u et PT_u fixées par la délibération n°2008-278 sont applicables jusqu'au 30 juin 2010. Les valeurs de ces paramètres à compter du 1^{er} juillet 2010 sont égales à :

PRÉFECTURE DE PARIS

Reçu le : **08 AVR. 2010**

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES

Délibéré, le 07 avril 2010
(2010-063)

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : *08/04/2010*
et publication le : *09/04/2010*

... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de l'approbation du nouveau mode de calcul de l'assiette de la redevance due par les usagers non domestiques (suite).

$DCO_u = 661 \text{ mg.L}^{-1}$

$MES_u = 386 \text{ mg.L}^{-1}$

$NR_u = 70 \text{ mg.L}^{-1}$

$PT_u = 10 \text{ mg.L}^{-1}$

Ces valeurs restent applicables jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération.

Article 3 : Dit que les recettes résultant de l'application de cette délibération sont imputées sur l'article 7081 de la section de fonctionnement du budget du SIAAP.

Le Président

Maurice OZZOLIAS



PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (PARIS INTRA-MUROS)

	Coût pour 1 M ³	Part en %	Coût pour 120 M ³ *
Rémunération service public de l'eau			128,58 €
Fourniture d'eau potable	0,9884 €	32,47 %	118,61 €
Part de la Ville	0,0150 €	0,49 %	1,80 €
Préservation de la ressource en eau	0,0603 €	1,98 %	7,24 €
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	0,0078 €	0,26 %	0,94 €
Sous-total 1	1,0715 €	35,20%	
Rémunération du service public d'assainissement			150,48 €
Collecte des Eaux Usées	0,2890 €	9,49 %	34,68 €
Transport/Épuration des Eaux	0,9650 €	31,70 %	115,80 €
Sous-total 2	1,2540 €	41,20%	
Taxes et redevances			86,22 €
AESN - Redevance « Pollution »	0,4100 €	13,47 %	49,20 €
AESN - Redevance « Modernisation réseau de collecte »	0,3000 €	9,86 %	36,00 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0085 €	0,28 %	1,02 €
Sous-total 3	0,7185 €	23,60%	
Total HT par m³	3,0440 €	100,00%	365,28 €
TVA (5,5% eau potable - 10% assainissement)	0,2374 €		28,48 €
Total TTC par m³	3,2814 €		393,76 €

* Référence INSEE.

... **PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS** (suite)

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (RUEIL-MALMAISON – HAUTS-DE-SEINE)

	Coût pour 1 M ³	Part en %	Coût pour 120 M ³ *
Rémunération service public de l'eau			175,24 €
Part « fourniture d'eau »	1,4000 €	35,35 %	168,00 €
Agence de l'Eau Préservation des ressources en Eau	0,0603 €	1,52 %	7,24 €
Sous-total 1	1,4603 €	36,87 %	
Rémunération du service public d'assainissement			213,84 €
Part « collecte » Communale	0,2700 €	6,82 %	32,40 €
Part « collecte » Département	0,1700 €	4,29 %	20,40 €
Part « collecte » SEVESC	0,3770 €	9,52 %	45,24 €
Part « Transport – Épuration » SIAAP	0,9650 €	24,36 %	115,80 €
Sous-total 2	1,7820 €	44,99 %	
Taxes et redevances			86,22 €
AESN – Redevance « Pollution »	0,4100 €	10,35 %	49,20 €
AESN – Redevance « Modernisation réseau de collecte »	0,3000 €	7,57 %	36,00 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0085 €	0,21 %	1,02 €
Sous-total 3	0,7185 €	18,14 %	
Total HT par m³	3,9608 €	100,00 %	475,30 €
TVA (5,5% eau potable – 10% assainissement)	0,3115 €		37,38 €
Total TTC par m³	4,2723 €		512,68 €

* Référence INSEE.

... **PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS** (suite)

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS – VAL-DE-MARNE)

	Coût pour 1 M ³	Part en %	Coût pour 120 M ³ *
Rémunération service public de l'eau			185,71 €
Part « fourniture d'eau » – (commune)	1,4873 €	35,28 %	178,48 €
Préservation de la ressource en eau	0,0603 €	1,43 %	7,24 €
Sous-total 1	1,5476 €	36,71 %	
Rémunération du service public d'assainissement			233,99 €
Part « collecte » Communale	0,4625 €	10,97 %	55,50 €
Part « collecte » Département	0,5224 €	12,39 %	62,69 €
Part « Transport – Épuration » SIAAP	0,9650 €	22,89 %	115,80 €
Sous-total 2	1,9499 €	46,25 %	
Taxes et redevances			86,22 €
AESN – Redevance « Pollution »	0,4100 €	9,72 %	49,20 €
AESN – Redevance « Modernisation réseau de collecte »	0,3000 €	7,12 %	36,00 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0085 €	0,20 %	1,02 €
Sous-total 3	0,7185 €	17,04 %	
TOTAL HT par m³	4,2160 €	100,00 %	505,92 €
TVA (5,5% eau potable – 10% assainissement)	0,3298 €		39,58 €
TOTAL TTC par m³	4,5458 €		505,92 €

* Référence INSEE.

... **PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS** (suite)

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (TREMBLAY-EN-FRANCE - SEINE-SAINT-DENIS)

	Coût pour 1 M ³	Part en %	Coût pour 120 M ³ *
Rémunération service public de l'eau			168,25 €
Part distributeur	1,2135 €	28,85 %	145,62 €
Part Syndicale	0,1283 €	3,05 %	15,40 €
Préservation des ressources en eau	0,0603 €	1,43 %	7,24 €
Sous-total 1	1,4021 €	33,34 %	
Rémunération du service public d'assainissement			250,20 €
Redevance Communale	0,6000 €	14,27 %	72,00 €
Redevance Départementale	0,5200 €	12,36 %	62,40 €
Redevance Interdépartementale	0,9650 €	22,95 %	115,80 €
Sous-total 2	2,0850 €	49,58 %	
Taxes et redevances			86,22 €
AESN – Redevance « Pollution »	0,4100 €	9,75 %	49,20 €
AESN – Redevance « Modernisation réseau de collecte »	0,3000 €	7,13 %	36,00 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0085 €	0,20 %	1,02 €
Sous-total 3	0,7185 €	17,08 %	
TOTAL HT par m³	4,2056 €	100,00 %	504,67 €
TVA (5,5% eau potable – 10% assainissement)	0,3386 €		40,64 €
TOTAL TTC par m³	4,5442 €		545,31 €

* Référence INSEE.

**PRÉSENTATION DES RECETTES D'EXPLOITATION*
LIÉES À LA FACTURATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AUX ABONNÉS**

(en millions d'euros)

Article	Libellé article	Réalisé 2015
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises – Redevance	465,59
70611-0	Redevance d'assainissement : Paris	162,07
70611-1	Redevance d'assainissement : Petite Couronne	235,48
70611-2	Redevance d'assainissement : Essonne	22,12
70611-3	Redevance d'assainissement : Val-d'Oise	15,25
70611-4	Redevance d'assainissement : Yvelines	17,69
70611-5	Redevance d'assainissement : Seine-et-Marne	5,69
70611-6	Redevance d'assainissement : Industriels	7,29
70 autres	Produits des activités annexes : prestations annexes facturées à des tiers	0,66
74	Subventions d'exploitation : Primes pour épuration et prime AQUEX, subventions diverses	54,79
75	Autres produits de gestion courante : remboursement des dépenses EDF par l'exploitant de Valenton et revenus des immeubles non affectés à l'exploitation	5,73
77	Produits exceptionnels	2,73
Total		529,50

* Hors chapitres 013 (stocks et reversements sur rémunération) – et 042 – opérations d'ordre (reprise au résultat des subventions transférables)

Montants financiers des travaux engagés

pendant le dernier exercice budgétaire ;
montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics
et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux.

(en millions d'euros)

L'année 2015 a été marquée par la poursuite du nouveau Contrat de Bassin signé en 2013 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), qui intègre des opérations non achevées ou en phase de démarrage au cours du précédent Contrat. Cette année a été marquée par une avancée sur des opérations relatives à la File Eau de la Refonte de Seine aval, pour plus de 255M€, et notamment de la File Biologique (215M€) et du Prétraitement (26 M€), ainsi que des travaux relatifs aux voiries et réseaux divers et aux démolitions liés à la Refonte. L'opération de la refonte de l'usine de Clichy a également démarré (30M€).

Au total, le SIAAP a investi en 2015 un montant de 398 millions d'euros, notamment pour assurer la mise aux normes et l'amélioration des performances épuratoires des usines, la maîtrise des pollutions de temps de pluie et le transport des effluents, ainsi que l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels.

Le montant total des autorisations de programme pluriannuelles ouvertes fin 2015 s'élève à 5,95 milliards d'euros.

Le co-financement des opérations, notamment dans le cadre du Contrat de Bassin, est décalé par rapport à la réalisation et au paiement des travaux, puisque les financeurs versent les fonds après constat de la réalisation effective (envoi de justificatifs). Les principales subventions reçues sont liées à l'exécution des conventions avec l'AESN dans le cadre de la Refonte de Seine aval, et de la finalisation de la mise aux normes DERU de ce site.

En 2015 les co-financements reçus se montent à 131M€, correspondent au financement sur fonds propres des travaux réalisés en 2015 de 266,54M€.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS 2015 EN MILLIONS D'EUROS (M €)

Les sites de dépollution

Site	Travaux réalisés	Dépenses en M €	Financements AESN en M €
Seine aval	• Refonte de Seine aval	255,19	117
	• Mise en conformité de Seine aval avec les normes européennes	0,8	0,89
	• UPEI – Travaux de sécurité incendie	0,22	
	• Autres travaux	1,75	
		257,96	
Seine amont	• Maintenance 4 et 5	6,27	
	• Travaux de mise en conformité suite à l'arrêté d'exploitation de Valenton	1,77	
	• Amélioration de la sûreté du fonctionnement du réseau	2,19	
	• Travaux sur la digestion à Valenton	1,27	
	• Rénovation du poste de Crosne	1,18	
	• Remplacement des tambours des sècheurs Usine de Valenton	0,88	
	• Modification des bassins biologiques de Valenton 2	0,67	
	• Réhabilitation de l'usine d'Alfortville	0,62	0,02
	• Remplacement des rails de batardeaux en aluminium	0,46	
	• Autres travaux	1,39	
	16,7		

Site	Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€
Marne aval	• Travaux divers	0,59	
		0,59	
Seine centre	• Reconstruction de l'usine de Clichy	29,67	5,28
	• Prestations sur lignes d'incinération	4,98	
	• Remplacement des TGBT	1,93	
	• Fourniture et pose de trappes et protections associées niveau 3	0,91	
	• Installation de dispositifs de mesures de dioxines-furanes	0,18	
	• Création d'un piège à biostyrène - bâche eaux sales à Colombes	1,19	
	• Autres travaux	0,83	
	39,69		
Seine Grésillons	• Seine Grésillons II	0,73	0,41
		0,73	
Seine Morée	• Usine d'épuration	3,42	0,19
		3,42	
Sécurité de l'ensemble des sites		4,88	
Sites d'épuration		323,97	

Transport des effluents et maillage réseau

Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€	Autres financements en M€
Sécurisation du pompage des eaux résiduaires à Pierrelaye	6,31	0,58	
Optimisation de la gestion La Briche-La Plaine	4,03	1,28	
Rénovation de la station Liberté à Fresnes	2,02	0,14	
Curage du CAA - 1 ^{re} tranche	2,63		
Réhabilitation du Pantin-La Briche	2,28	0,64	
Collecteur VL9	0,97	0,23	
Amélioration du système de curage de TIMA en exploitation	0,87		
Cofinancement des travaux du déversoir d'orage Chatillon - bas Meudon	1,00	0,16	
Réhabilitation des collecteurs des rives droite et gauche de la Bièvre à Gentilly	0,92	0,3	
Maintenance niveau 5 des installations techniques programme 2015	0,73		
Système de mesure des dépôts en émissaires en exploitation	0,11		
Fiabilisation de la station des Prés	0,22		
Autres opérations sur les réseaux	3,76	0,38	
Sécurisation du pompage des eaux vers SEG depuis Colombes		1,04	
Dévoisement des DSO pour prolongement de la ligne 14			0,89
Renforcement à long terme de la sûreté de fct de l'EGN		0,16	
Renforcement de la passerelle de Gournay remplacement des conduites		0,15	
Instrumentation des réseaux Bièvres-Pajeaud-Anthony-Fresnes		0,13	
Transport des effluents et maillage réseau	25,85		

... **Gestion des flux**

Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€	Autres financements en M€
Évolution des consignes de gestion de MAGES	0,48	0,09	
Sécurisation du PC SAPHYRS suite à l'audit	0,38		
Évolution du périmètre technique de MAGES (2012-2014)		0,01	
Autres opérations de gestion des flux	0,16		
Gestion des flux	1,02		

Ouvrages de stockage

Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€	Autres financements en M€
Étude de réalisation de l'ouvrage VL 8	0,01		
Étude pour la création du bassin de stockage de Berny	0,17	0,07	
Ouvrages de stockage	0,18		

Autres investissements

Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€	Autres financements en M€
Investissements des services généraux (informatique, véhicules, bâtiments administratifs, logements) et grosses réparations sur ouvrages d'assainissement notamment	46,57		
Financement d'investissements divers		0,93	0,11
Autres investissements	46,57		

Total général

Financements AESN en M€	Financements par les collectivités et des organismes publics en M€	Autres financements en M€	Financements sur fonds propres de la collectivité en M€	Dépenses en M€
130,05	131,05	1,00	266,54	397,59

... Encours de la dette

et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts.

(en millions d'euros)

	Encours de la dette au 1 ^{er} janvier 2015 (I)	Intérêts de l'exercice	Amortissement de l'exercice (II)	Baisse de plafonds des CLTR* (hors budget) (III)	Emprunts encaissés en 2015 (IV)	Encours de la dette le 31 décembre 2015 (I-II-III+IV)
Emprunts auprès d'organismes de droit public (Prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) (1)	360, 19	0	31, 24	0	21, 67	350, 62
Emprunts auprès d'organismes de droit privé (y compris emprunts revolving) (2)	637, 34	21, 12	48, 01	4, 70	100, 00	684, 63
Emprunts (1+2)	997, 53	21, 12	79, 25	4, 70	121, 67	1 035, 25

La part à taux fixe est très fortement majoritaire, elle permet d'assurer une bonne sécurité budgétaire. Le SIAAP dispose d'une bonne visibilité sur la charge de sa dette. La grille de Gissler confirme la faible exposition de l'encours de la dette du SIAAP.

Montant des amortissements

réalisé (montant net) par la collectivité organisatrice du service

242 008 672 €

Présentation des projets en cours en 2015

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montant prévisionnel des travaux

AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

REFONTE DE SEINE AVAL (SAV) – PRÉTRAITEMENT

Poursuite des travaux de la refonte du prétraitement de SAV. Le 16 septembre, début de la phase de mise en service en prévision d'un passage en observation en janvier 2016.

Montant des travaux 2015 : 26 024 770,52 € HT

MISE EN CONFORMITÉ DE SAV AVEC LES NORMES EUROPÉENNES

Travaux d'optimisation de l'ouvrage de fiabilisation des boues.

Montant des travaux 2015 : 713 180,84 € HT

MODERNISATION DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DIGESTION BIOGAZ DE SAV

Année de dépouillement des offres, audition des candidats.

Montant des travaux 2015 : 460 475,73 € HT

FILE MEMBRANAIRE SEINE AVAL ET BIOFILTRATION

Poursuite des travaux de la file biologique. À la fin de l'année 2015 le génie civil est achevé à 90%, les travaux d'équipement sont largement engagés.

Montant des travaux 2015 : 214 521 190,27 € HT

LIAISONS HYDRAULIQUES SEINE AVAL

Solde du marché de la LH2 (rejet des membranes). Étude de sol pour le prochain chantier LH3 (galerie de liaison en aval de la future décantation primaire).

Montant des travaux 2015 : 86 846,97 € HT

CAMPUS DE LA REFONTE DE SEINE AVAL

Travaux décalés à la demande de la DRIEE (enquête publique), mais paiement de l'avance.

Montant des travaux 2015 : 815 989,15 € HT

VRD/NAPPES INDUSTRIELLES - REFONTE DE SAV

Exécution du marché VRD2 pour le prétraitement (eau industrielle, fourreaux...).

Montant des travaux 2015 : 3 422 678,26 € HT

DÉMOLITIONS DES ANCIENNES INSTALLATIONS - REFONTE DE SAV

Démolition de la station pilote pour laisser la place à la future décantation primaire.

Montant des travaux 2015 : 8 579 163,27 € HT

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES - REFONTE DE SAV

Paiement du travail « post-fouilles » effectué par les équipes de l'INRAP.

Montant des travaux 2015 : 742 390,09 € HT

ÉTUDES GÉNÉRALES POUR LA REFONTE DE SAV

Diverses études générales pour la refonte (études hydrauliques...).

Montant des travaux 2015 : 330 658,60 € HT

DÉCANTATION PRIMAIRE

Finalisation du DCE (dossier de consultation des entreprises).

Montant des travaux 2015 : 138 038,58 € HT

RÉFECTION COMPLÈTE ÉLECTRIQUE PRÉTRAITEMENT/LA FRETTE

Préparation du DCE pour des travaux de modernisation électrique de l'unité de La Frette-sur-Seine.

Montant des travaux 2015 : 166 469,41 € HT

ARCHITECTURE DE COMMUNICATION DU SNCC DE SAV

Déploiement d'un nouveau réseau de communication (MESH).

Montant des travaux 2015 : 339 741,62 € HT

AMÉLIORATION DE LA SÛRETÉ DU FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

Remplacement du réseau de distribution Haute Tension de l'usine de Valenton.

Montant des travaux 2015 : 2 129 388,79 € HT

GROUPE ULTIME DE SECOURS À VALENTON

Études pour la mise en place de groupe ultime secours électrique à Valenton.

Montant des travaux 2015 : 47 880,84 € HT

MISE AUX NORMES DES TGBT 31000 ET 40301 À L'USINE DE VALENTON

Étude pour la préparation d'un DCE.

Montant des travaux 2015 : 31 160,04 € HT

MODERNISATION BIOGAZ VALENTON

Études diverses.

Montant des travaux 2015 : 19 567,20 € HT

COLLECTEUR VL9

Travaux divers liés à la ventilation et à la désodorisation de l'ouvrage.

Montant des travaux 2015 : 970 041,41 € HT

AMÉNAGEMENT DES BORDS DE SÉSAME

Solde des travaux.

Montant des travaux 2015 : 2 543,16 € HT

AMÉNAGEMENT DE LA CITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Travaux de mise en place de pilotes pédagogiques et aménagement de vestiaires.

Montant des travaux 2015 : 321 849,19 € HT

REFONTE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE-COMMANDE : USINE DE VALENTON

Fin des travaux de rétro-ingénierie électrique.

Montant des travaux 2015 : 12 703,78 € HT

USINE D'ÉPURATION SEINE MORÉE

Travaux d'adaptation au droit de la bêche d'arrivée des eaux. Fin de l'assistance à l'exploitation.

Montant des travaux 2015 : 3 305 975,98 € HT

UNITÉ DE MÉTHANISATION DE SEINE MORÉE (SYCTOM)

Abandon du projet. Solde du marché d'AMO.

Montant des travaux 2015 : 158 645,36 € HT

SEINE GRÉSILLONS II

Fin de l'assistance à l'exploitation et divers travaux liés à la mise en route de la cogénération.

Montant des travaux 2015 : 590 606,24 € HT

RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU SIÈGE DU SIAAP

Divers cloisonnements.

Montant des travaux 2015 : 13 173,14 € HT

RECONSTRUCTION DE L'USINE DE CLICHY

Après attribution du marché de conception-réalisation, début des études de conception avec l'assistance à maître d'ouvrage. Début des travaux de terrassement de la butte.

Montant des travaux 2015 : 29 667 563,02 € HT

TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA GARANTIE DÉCENNALE DE L'UNITÉ DE NITRIFICATION-DÉNITRIFICATION

Reprise de revêtements au titre de la garantie décennale.

Montant des travaux 2015 : 60 422,70 € HT

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE « MIROIR » DU PCC D'ACHÈRES 3

Travaux d'aménagement d'une salle de commande de secours appelée « salle miroir » dans le bâtiment des Biofor.

Montant des travaux 2015 : 78 760,05 € HT

REVAMPING BÂTIMENTS VANNES RÉGULATRICES

Fin de l'étude sur la nécessité de modernisation des bâtiments « Vannes-Régulatrices ».

Montant des travaux 2015 : 37 601,48 € HT

GESTION DES TERRES EXCAVÉES-PROJET REFONTE DE SAV

Déplacement de terres excédentaires à SAV.

Montant des travaux 2015 : 8 624,37 € HT

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX

(en millions d'euros)

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS							
	Autorisation de programmes (AP)			Échéancier de mandatement			
	AP Budget Primitif 2015	Mouvements de l'exercice 2015	Prévisionnel 2015 (DM) (1)	Crédits de paiement mandatés avant le 01/01/2015 (2)	CP DM 2015	Réalisé au titre de l'exercice 2015 (3)	Reste à financer (1)-(2)-(3)
ACQUISITIONS ET CESSIONS (terrains et bâtiments)	11,0	0,1	11,2	10,4	0,2	0,0	0,7
AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (investissements des services généraux)	25,7	-1,4	24,3	7,7	5,7	3,1	13,5
ÉTUDES (intégrées dans les immobilisations)	12,6	1,0	13,6	7,0	4,1	2,7	3,9
GROSSES RÉPARATIONS (sur installations existantes)	56,0	0,0	56,0	22,6	33,0	27,9	5,5
RÉHABILITATION (installations existantes)	424,6	-0,3	424,2	231,7	80,3	60,4	132,1
TRAVAUX NEUFS	4 447,4	-23,0	4 424,4	2 346,7	326,7	303,4	1 774,3
TOTAL GÉNÉRAL	4 977,3	-23,6	4 953,7	2 626,1	450,1	397,6	1 930,0

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Sur les 388 km de réseau exploités par le SIAAP et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, 1576 mètres ont été réhabilités en 2015 soit 0,41% du linéaire.

Le taux moyen de renouvellement est de 1,07% pour les 3 dernières années.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité

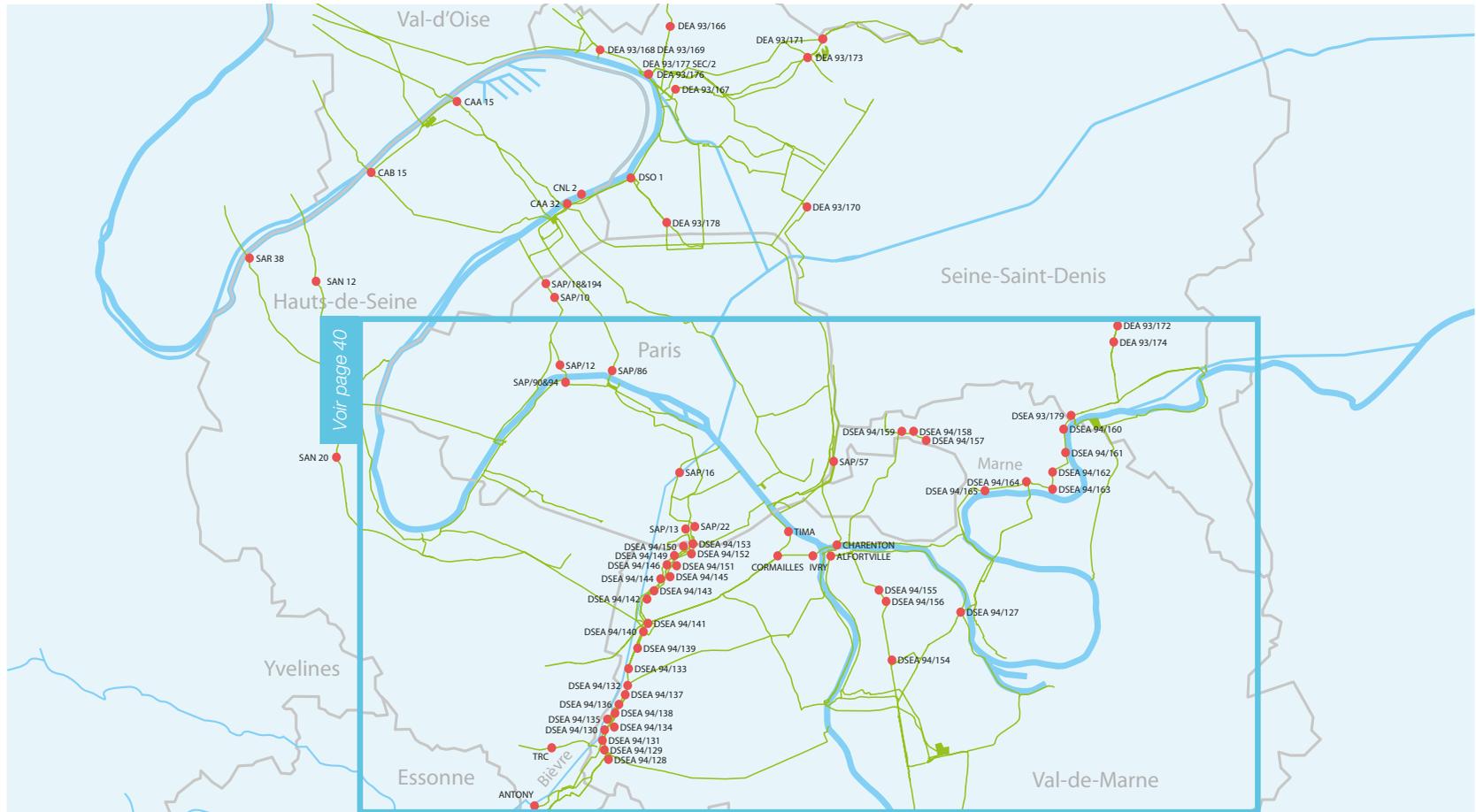
Extinction de la dette (capacité de désendettement)	
a) Total des recettes réelles d'exploitation	540 705 784,09 €
b) Total des dépenses réelles d'exploitation	326 622 225,11 €
1) Épargne brute (a-b)	214 083 558,98 €
2) Encours de la dette au 31-12-2015	1 035 261 987,88 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (2/1)	4,84 années

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Grâce à son applicatif de gestion patrimoine GUÉPARDS (Gestion Unifiée de l'État Patrimoniale des Réseaux), le SIAAP a réalisé un recensement des études de diagnostic portant sur l'ensemble de ses réseaux. Les dossiers ont fait l'objet d'un archivage papier et numérique, qui a permis de constituer une base de données documentaires. À partir de cette base de données, le SIAAP a mis en place un outil de consultation lié au SIG et à GUÉPARDS qui permet de positionner toutes les informations sur le fond de plan cartographique. Afin que ces données soient les plus homogènes possibles un recensement des plans a été effectué ainsi qu'une qualification, ce qui permet de définir un programme de levé topographique afin d'optimiser cette base.

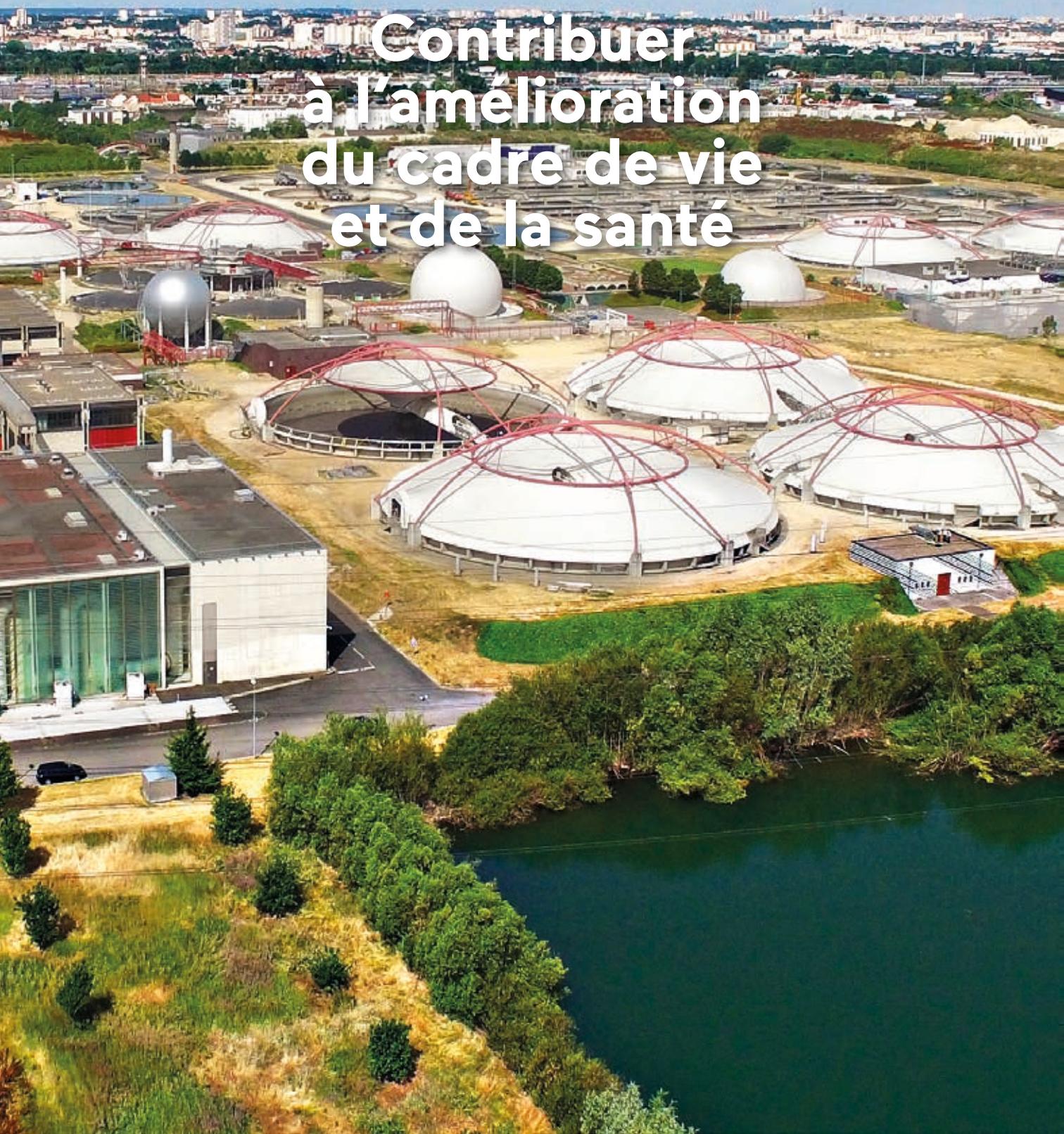
En cumulant les données, aussi bien techniques qu'historiques, issues des diagnostics réalisés par un ouvrage ou parties d'ouvrage, le SIAAP s'est doté d'une base de connaissance centralisée à même d'alimenter ses outils de gestions patrimoniales.

LES 72 POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE
nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux



Ambition II

**Contribuer
à l'amélioration
du cadre de vie
et de la santé**



Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés

Département	Nombre d'arrêtés délivrés en 2015	Total au 31 décembre 2015
75	117	2 703
77	1	31
78	2	194
91	35	716
92	80	619
93	8	121
94	20	274
95	7	16
Total	270	4 674

Les raccordements non domestiques au réseau d'assainissement doivent faire l'objet d'une autorisation de raccordement au titre du L.1331-10 du code de la Santé publique. Cette autorisation de raccordement est obligatoire pour tout déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public de collecte, elle relève du droit public. L'autorisation est délivrée par la collectivité qui reçoit l'effluent après avis de la personne publique en charge du transport et de l'épuration à l'aval. La demande est considérée comme rejetée à défaut de réponse dans un délai de 4 mois. Cette mesure est nominative et à durée déterminée. Elle est révoquée à tout moment pour motif d'intérêt général.

Elle fixe les paramètres techniques :

- les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effluents pour leur admission,
- les modalités de surveillance et de contrôle des effluents rejetés.

Pour les départements (hors zone administrative du SIAAP), seules les communes raccordées au réseau de transport SIAAP sont concernées.

Les arrêtés d'autorisation de déversement ou les conventions spéciales de déversement pour les rejets temporaires (eaux de rabattement de nappes essentiellement) qui ont fait l'objet d'une instruction de la part du SIAAP en 2015 :

Département	Arrêtés ou conventions spéciales
75	7
77	0
78	0
91	0
92	23
93	18
94	14
95	3
Total	65

Linéaire de collecte des eaux usées

selon leur typologie et identification des ouvrages
de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie

Ouvrages	SIAAP	DEA93	DSEA94	SAP75
Réseaux unitaire (Km)	200	43	66	29
Réseaux EP (Km)	25	24	30	15
Réseaux total (Km)	225	67	96	44 ⁽³⁾
Bassins de stockage ⁽¹⁾	1	2	4	2
Tunnels de stockage ⁽²⁾	6	-	-	-
Stations de relèvement	6	4	6	1
Chambres à sable	5	14	39	10

⁽¹⁾ Bassins de stockage SIAAP gérés par :

- les départements : DEA93 : La Plaine (165000 m³), Brouillard (145000 m³) - DSEA94 : Bassin des Cormailles (55000 m³), L'Haÿ-les-Roses (75 000 m³), Arcueil (24000 m³), Vitry-sur-Seine (55000 m³) - SAP75 : Blanqui (17000 m³) et Buffon (2000 m³).
- le SIAAP : Antony (115000 m³)

⁽²⁾ Tunnels de stockage SIAAP : Ru de Chatenay (34000 m³), Liaison Cachan-Charenton 1 (60000 m³), Liaison Cachan-Charenton 2 (50000 m³), Clichy La Briche (32000 m³), Intercepteur Blagis Cachan (25000 m³) et Tunnel Ivry-Masséna (101000 m³).

⁽³⁾ Réseaux à caractère interdépartemental (propriété SIAAP ou mis à disposition).

Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées,

capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants

Usines d'épuration du SIAAP	Localisation (territoire des communes de / n° département)	Débit de référence (au sens de l'arrêté national du 21 juillet 2015)	Capacité nominale de l'arrêté	Acte réglementaire autorisant le rejet
Seine aval	Achères, Conflans-Sainte-Honorine, La Frette-sur-Seine, Herblay et Saint-Germain-en-Laye (78 et 95)	2 300 000 m ³ /j	7 500 000 eq hab*	Selon arrêté interpréfectoral des Préfets des Yvelines et du Val d'Oise n°10-009/DRE du 18/02/2010
Seine amont	Valenton (94)	800 000 m ³ /j	3 600 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet du Val-de-Marne n° 2008/4518 bis du 05/11/2008
Seine centre	Colombes (92)	240 000 m ³ /j	900 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Hauts-de-Seine n° 95 040 du 12/06/1995 (en cours de mise en conformité avec l'arrêté du 22 juin 2007)
Seine Grésillons	Triel-sur-Seine (78)	300 000 m ³ /j	1 100 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Yvelines n° 10-176 du 15/06/2010
Marne aval	Noisy-le-Grand (93)	100 000 m ³ /j	555 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté inter-préfectoral des Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne n° 08-0273 du 29/01/2008
Seine Morée	Blanc-Mesnil (93)	75 000 m ³ /j	320 000 eq hab	Selon arrêté inter-préfectoral du Préfet de Seine-Saint-Denis n° 210-2154 du 26/08/2010

* Eq hab = L'équivalent habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.
 1 eq hab = 60 g de DBO₅ /jour.
 La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO₅) de 60 grammes d'oxygène par jour.

Prescription des rejets

pour les principaux polluants

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE AVAL

Actuellement

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (2 300 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur réhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	90%	70 mg/l
DBO5	20 mg/l	80%	50 mg/l
DCO	90 mg/l	75%	180 mg/l
N-NH ₄ ⁺ *	8 mg/l	-	20 mg/l
NTK *	10 mg/l	80%	25 mg/l
Pt	2 mg/l	70%	5 mg/l

(*) Pour des températures mesurées dans les étages biologiques où s'effectue le traitement de l'azote, supérieures à 12°C

Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (2 300 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
Ngl	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE AMONT

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de 600 000 m³/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	95%	50 mg/l
DBO5	15 mg/l	94%	30 mg/l
DCO	65 mg/l	89%	130 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	88%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

Normes de rejet 24h du débit de 600 000 m³/j jusqu'au débit de référence (800 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	92%	60 mg/l
DBO5	20 mg/l	93%	40 mg/l
DCO	90 mg/l	83%	180 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	80%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (800 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
Ngl	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE CENTRE

(selon arrêté en vigueur actuel : n° 95040 du 12/06/1995)

Normes de rejet 2 h et 24 h temps sec jusqu'au débit de 240 000 m³/j
(et ≤ 22 000 m³/2 h et ≤ 3,06 m³/s)

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	20 mg/l	15 mg/l
DBO5	20 mg/l	15 mg/l
DCO	80 mg/l	50 mg/l
NTK	5 mg/l	5 mg/l
NgI	25 mg/l	20 mg/l
Pt	1 mg/l	1 mg/l

Normes de rejet 2 h et 24 h temps de pluie jusqu'au débit de 404 800 m³/j
(et ≤ 61 200 m³/2 h et ≤ 8,5 m³/s)

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	30 mg/l	21 mg/l
DBO5	40 mg/l	24 mg/l
DCO	120 mg/l	74 mg/l
NTK (01/10 au 30/04)	50 mg/l	26 mg/l
NTK (01/05 au 30/09)	15 mg/l	8 mg/l
Pt	2 mg/l	1,30 mg/l

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE GRÉSILLONS

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (300 000 m³/j)

> à partir du 29/11/2013

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	92 %	75 mg/l
DBO5	15 mg/l	92 %	50 mg/l
DCO	70 mg/l	85 %	140 mg/l
N-NH ₄ ⁺ (T effluent ≥ 12°C)	1,5 mg/l	95 %	7 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	5 mg/l	85 %	10 mg/l
Pt (T effluent > 18°C)	0,8 mg/l	85 %	2,5 mg/l
Pt (T effluent 12°C < T ≤ 18°C)	1,2 mg/l	80 %	2,5 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (300 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70 %
Pt	1 mg/l	80 %

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE MORÉE

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (75000 m³/j)

> à partir du 29/11/2013

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	10 mg/l	96%	20 mg/l
DBO5	10 mg/l	95%	25 mg/l
DCO	50 mg/l	91%	100 mg/l
N-NH ₄ ⁺ (T effluent ≥ 12 °C)	1,3 mg/l	95%	3 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12 °C)	5 mg/l	90%	10 mg/l
Pt (du 01/04 au 30/09)	0,6 mg/l	92%	2 mg/l
Pt (du 01/10 au 31/01)	0,8 mg/l	89%	2,2 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (75000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

MARNE AVAL

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de 75 000 m³/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	15 mg/l	97%	40 mg/l
DBO5	15 mg/l	95%	30 mg/l
DCO	70 mg/l	92%	140 mg/l
N-NH ₄ (T effluent 12 à 18°C)	5 mg/l	90%	8 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 18°C)	2 mg/l	95%	5 mg/l
NTK (T effluent 12 à 18°C)	8 mg/l	90%	11 mg/l
NTK (T effluent ≥ 18°C)	5 mg/l	90%	8 mg/l
NgI (T effluent 12 à 18°C)	15 mg/l	75%	20 mg/l
NgI (T effluent ≥ 18°C)	10 mg/l	75%	20 mg/l
Pt	1 mg/l	90%	2 mg/l

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (100 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	25 mg/l	94%	65 mg/l
DBO5	25 mg/l	90%	50 mg/l
DCO	75 mg/l	90%	150 mg/l
N-NH ₄	6 mg/l	85%	9 mg/l
NTK	10 mg/l	80%	20 mg/l
NgI	20 mg/l	70%	25 mg/l
Pt	1 mg/l	80%	2,5 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (100 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NTK	7 mg/l	85%
NgI	10 mg/l	80%
Pt	< 1 mg/l	85%

Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée

Initiée depuis de nombreuses années, la politique de coopération du SIAAP s'est développée depuis 2005, dans le cadre de la loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à consacrer 1% de leurs ressources aux actions de solidarité.

Afin d'impulser, d'organiser et de soutenir les projets de coopération décentralisée, le SIAAP a mis en place auprès de la Direction générale, la Direction de la communication et des relations internationales (DCRI). Elle s'attache à la mise en œuvre d'actions en matière d'assainissement suivant une démarche articulée autour de quatre idées-forces :

- cibler les actions en fonction des compétences existantes,
- apporter une réponse efficace et pérenne aux besoins des populations,
- donner la priorité aux échanges d'expériences et aux transferts de savoirs dans son domaine de compétences,
- favoriser l'implication de la population locale et le renforcement des capacités des autorités locales.

Au total, le SIAAP pilote 24 projets dans 16 pays en Afrique, Amérique, Asie, Europe et Moyen-Orient.

Les objectifs qui lui sont fixés :

- contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire fixés le 8 septembre 2000 par les 191 pays membres de l'ONU : permettre à un nombre croissant de personnes d'accéder aux ressources en eau potable et de bénéficier d'un assainissement des eaux usées, gage d'amélioration de leurs conditions de vie et de leur environnement,
- positionner le SIAAP sur la scène internationale en tant qu'acteur de coopération décentralisée et porteur de bonnes pratiques, en participant à des événements internationaux comme le Forum Mondial de l'Eau, le congrès international GWOPA ou l'Assemblée générale d'Aqua Publica Europea.
- valoriser les métiers et les compétences des agents du SIAAP.

La commission relations internationales, présidée par M. TRÉMÈGE, Vice-président du SIAAP, réunit l'ensemble des élus 3 fois par an pour valider les actions, préparer le budget et examiner l'ensemble des projets de coopération en vue de leur validation au Conseil d'Administration.

Les actions de coopération décentralisée se réalisent avec le concours d'une trentaine d'agents du SIAAP qui apportent l'expertise propre à leur métier, le SIAAP les engage dans cette mission de service public qui reste ouverte à l'ensemble des agents.

PROJETS RÉALISÉS EN 2015

• AFRIQUE

• CAMEROUN – Bangangté

> Projet d'appui à la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'assainissement et mise en place d'un service municipal de gestion des boues de vidange dans la commune de Bangangté.

Budget 2015 : 50 000 €

Avancement du projet : 20 %

Nombre de bénéficiaires : 150 000 habitants

... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• MAROC – Figuig

> Conception du système d'épuration par lagunage et des raccordements du bâti ancien – Conception et suivi de réalisation du système d'épuration des effluents de l'abattoir.

Budget 2015 : 100 000 €

Avancement du projet : 60 %

Nombre de bénéficiaires : 12 000 habitants

• MAROC – Ain Jemaa

> Projet d'épuration par filtres plantés de roseaux des eaux usées du chef-lieu de la commune d'Ain Jemaa en vue d'un assainissement global pour la population d'Ain Jemaa.

Budget 2015 : 50 000 €

Avancement du projet : 75 %

Nombre de bénéficiaires : 3 000 habitants

• TOGO – Kara

> Projet pilote d'assainissement collectif dans un quartier central de la ville.

Budget 2015 : 160 000 €

Avancement du projet initial : 95 %

Nombre de bénéficiaires : 10 000 bénéficiaires directs et 100 000 bénéficiaires indirects

• NIGER – Communauté urbaine de Maradi

> Projet hygiène et assainissement à Maradi.

Budget 2015 : 150 000 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaires : 200 000 habitants

• NIGER – Tessaoua

> Projet hygiène et assainissement de la ville de Tessaoua.

Budget 2015 : 5 000 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaires : 46 000 habitants

... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• NIGER – Zinder

> Mise en œuvre de la stratégie hygiène et assainissement de la Ville de Zinder.

Budget 2015 : 40 000 €

Avancement du projet : 40 %

Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants

• CAP VERT – Praïa

> Étude assainissement du quartier Villa Nova.

Budget 2015 : 60 000 €

Avancement du projet : 60 %

Nombre de bénéficiaires : 10 000 habitants

• COMORES

> Étude assainissement dans des villages.

Budget 2015 : 5 000 €

Avancement du projet : 0 %

• MOYEN-ORIENT

• LIBAN – Le Grand Beyrouth

Budget 2015: 50 000 €

Avancement du projet : 40 %

Nombre de bénéficiaires : la population du grand Beyrouth

• LIBAN – Réseau des municipalités et fédérations de municipalités libanaises membres de cités et gouvernements locaux unis représenté par le comité des maires Libanais

> Renforcement des capacités des municipalités et dialogue avec les autorités nationales dans le domaine de l'assainissement.

Budget 2015 : 115 000 €

Avancement du projet : 50 %

Nombre de bénéficiaires : 500 bénéficiaires directs (les municipalités, les acteurs de l'État libanais, les acteurs de la coopération dans le domaine de l'assainissement au Liban)

... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• PALESTINE – Tulkarem et qalqilya

Budget 2015 : 75 000 €

Avancement du projet : 20 %

Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants

• AMÉRIQUE CARAÏBES

• CUBA – La Havane (INRH)

> Assistance technique en matière d'assainissement.

Budget 2015 : 145 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 2 000 000 d'habitants

• CUBA – Cienfuegos

> Schéma directeur d'assainissement.

Budget 2015 : 50 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 200 000 habitants

• HAÏTI – Port-au-Prince

> Réseau d'assainissement quartier de Christ-roi.

Budget 2015 : 60 000 €

Avancement du projet : 95 %

• SALVADOR – Jucuaran

> Assainissement du centre urbain de Jucuaran.

Budget 2015 : 100 000 €

Avancement du projet : 60 %

Nombre de bénéficiaires : 2 500 bénéficiaires directs

... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• ASIE

• VIETNAM – Projet A.V.E.C

> Renforcement de capacité des agents des collectivités vietnamiennes de Hué, Hanoï, Haï Duong et Yen Bai (phase 2).

Budget 2015 : 0 €

Avancement du projet : 85 %

Nombre de bénéficiaires : 400 bénéficiaires de formations

• VIETNAM – Hué

> Rénovation de la lagune de traitement des lixiviats de la décharge municipale et aménagement d'un site de traitement des boues de vidange et réhabilitation du système hydraulique du Canal Royal de la Cité fortifiée.

Budget 2015 : 100 000 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaires : 65 000 habitants

• VIETNAM – Hai Duong

> Assainissement du village de Dong Can (fabrique de vermicelles).

Budget 2015 : 5 000 €

Avancement du projet : 15 %

Nombre de bénéficiaires : 5 000 bénéficiaires directs

• VIETNAM – Yen Bai

> Assainissement de deux communes de la Province, An Thinh et Yen Phu.

Budget 2015 : 0 €

Avancement du projet : 30 %

Nombre de bénéficiaires : 10 000 bénéficiaires directs

... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• LAOS – Vientiane

> Étude d'avant-projet pour la gestion des boues de vidange de Vientiane.

Budget 2015 : 75 000 €

Avancement du projet : 35 %

Nombre de bénéficiaires : 795 000 habitants

• CAMBODGE – Angkor

> Assainissement et gestion des eaux pluviales sur le site des temples d'Angkor.

Budget 2015 : 160 000 €

Avancement du projet : 70 %

Nombre de bénéficiaires : 20 000 bénéficiaires directs

• EUROPE

• MOLDAVIE – Conseil général de Nisporeni

> Schéma directeur d'assainissement dans le bassin versant de la Nîrnova.

Budget 2015 : 35 000 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaires : 65 000 habitants

• PS-Eau

> Étude assainissement semi-collectif dans les quartiers urbains et périurbains des pays en voie de développement.

Budget 2015 : 20 000 €

Avancement du projet : 10 %

Sécurité et cadre de vie

Indicateurs	2015
Taux de fréquence des accidents	28
Taux de gravité des accidents	1,50
Formations consacrées à la sécurité	34%
Situations olfactives mensuelles satisfaisantes	
SAV	4
SAM	0
MAV	Observatoire en veille
Total	4
Nombre de plaintes	
Réseau	12
Usines de prétraitement	46
SAV	76
SAM	21
MAV	3
SEM	0
SEG	6
Total	164

Ambition III

**Être un service public
à l'écoute des attentes
sociales et sociétales**



Taux de réclamation

Les réclamations d'abonnés sont gérées directement par le distributeur dont ils dépendent. La majorité de ces demandes ne concerne pas le SIAAP, à l'exception de celles de dégrèvement de la part assainissement en cas de fuite d'eau dans le réseau de l'abonné. Le SIAAP a un taux de réclamation inférieur à 1%.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

En 2015, il n'y a eu aucun contentieux concernant des plaintes de débordement dues à une obstruction d'ouvrages appartenant au réseau SIAAP. Le taux de débordement dans les locaux des usagers est inférieur à 1 %.

Attentes sociales et sociétales

Indicateurs	2015
Scolaires et étudiants reçus à la LCDEA*	2784
Taux d'emploi légal	4,52
Jours de formation par agent	6
Jours de formation par agent pour la mise en eau de nouveaux équipements	1082
Budget total de formation	1188000€
Nombre d'agents préparés aux concours et examens	218
Nombre d'apprentis	28

*La Cité de l'Eau et de l'Assainissement du SIAAP (www.ecole.siaap.fr)

Ambition IV

**Préserver
les écosystèmes
et les ressources
naturelles**



Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

	Boues évacuées des usines entre le 1/01 et le 31/12 2015 (tMS) ⁽¹⁾
Seine aval	46 495
Seine amont	32 650
Seine centre	15 958
Seine Grésillons	12 076
Marne aval	6 913
Seine Morée	1 025
Total	115 117

⁽¹⁾ (tMS) tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

des réseaux de collecte des eaux usées (suite)

La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux n'a pas évolué en 2015. L'indice est estimé à 108 points car le SIAAP est en capacité de fournir les données ci-après :

- Le SIAAP dispose d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation et réalise la description des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- Le SIAAP dispose d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. (VP251)
- Le SIAAP dispose d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour 63% du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte de transport des eaux usées. (VP252, 253) L'inventaire des réseaux mentionne pour 71% du linéaire des réseaux les dates ou périodes de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux. (VP255) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP254)
- Le SIAAP dispose d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 91% du linéaire total des réseaux.
- Le SIAAP met à jour annuellement un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au travers de sa GMAO.
- Le SIAAP dénombre les branchements pour une partie de son réseau (environ 70% du patrimoine est localisé précisément). Le réseau restant est à consolider.
- Le SIAAP localise et identifie les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) au travers d'un outil de gestion patrimoniale.
- Le SIAAP définit et met en œuvre un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation mentionnant les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- Le SIAAP met en œuvre un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur 5 ans).

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies

Le SIAAP est un transporteur et un épurateur, la collecte relevant des communes et des départements. Cependant, à ce jour, 3645 branchements de particuliers sont dénombrés sur le réseau interdépartemental.

Un recensement est engagé depuis 2013 sur tout le réseau et intégré dans l'outil SIG dédié à la gestion des branchements directs. Le détail des branchements par ouvrage est présenté dans l'indicateur «estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées» de l'ambition 1.

De plus, le SIAAP a engagé une démarche globale de reconnaissance et de diagnostic des branchements qui s'inscrit dans son programme pluriannuel d'investissement visant à approfondir la connaissance patrimoniale des ouvrages. Amorcée en 2014 avec le diagnostic des branchements du Collecteur du Nord (dit CDN), cette démarche se poursuit et est rendue systématique lors de la mise en chômage des ouvrages comportant des branchements particuliers.

Conformité des équipements d'épuration

aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié

	Nb jours temps sec	Nb jours temps de pluie	Débit global journalier (m ³ /j)	DCO (%)	Ptot DERU (%)	NTK (%)	NGL DERU (%)
2015	252	113	2 328 329	89,8	84,8	82	72,3

La directive «DERU» n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 transcrite en droit français par l'arrêté du 22 décembre 1994, imposait la délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation. Le 23 décembre 2005, le Préfet a classé le bassin de la Seine en zone sensible à l'eutrophisation et a imposé au SIAAP de mettre en conformité les niveaux de rejets de ses usines existantes avec ceux figurant dans la Directive Européenne sur les Eaux Résiduelles Urbaines (DERU).

DCO : Les eaux usées transportent des matières organiques riches en carbone, essentiellement d'origine humaine (matières fécales). Une approche globale de ces matières polluantes est donnée par la Demande Chimique en Oxygène (DCO).

Ptot : Les matières phosphorées sont d'origine humaine ou bien issues de l'usage de lessives contenant du phosphore. Le pourcentage présenté correspond à l'élimination du phosphore total contenu dans les eaux. Le phosphore total est déterminé par une analyse de laboratoire.

Mesure du NTK (azote total réduit)

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d'origine humaine : l'urée des urines), sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK. L'élimination de l'azote réduit (NTK) est essentiellement obtenue par sa transformation en nitrates par oxydation biologique (nitrification). L'élimination de l'azote sur l'usine d'épuration évite son rejet direct dans le milieu naturel, qui consommerait trop d'oxygène. Elle favorise la vie piscicole.

Mesure du NGL (azote global)

C'est l'azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l'élimination de l'urée. L'élimination du NGL signifie non seulement que l'urée a été nitrifiée, mais aussi que les nitrates formés ont été éliminés (dénitrification). L'élimination des nitrates des eaux usées sur l'usine d'épuration réduit les risques de prolifération incontrôlée des algues (eutrophisation) du fait des rejets directs dans la rivière et l'estuaire.

La conformité DERU signifie un rendement de 70% pour le paramètre NGL (azote global) et 80% pour le paramètre Pt (phosphore total), en moyenne annuelle sous conditions de référence (arrêté du 22 juin 2007).

	NGL DERU	Ptot DERU
Seine aval	70,9%	82,7%
Seine amont	71,7%	88%
Seine centre	72,6%	92,5%
Seine Grésillons	74,4%	89,1%
Marne aval	84%	93,5%
Seine Morée	88,3%	97,8%

BILAN ANNUEL QUANTITATIF DE LA PRODUCTION ET DE L'ÉVACUATION DES BOUES

par usine et par filière

Bilan de production des boues SIAAP 2015					Valorisation agricole		Valorisation énergétique				Élimination
					Valorisation externe		Valorisation en interne		Valorisation externe		
Type de boues		Boues extraites de la file eau* (tMS)	Boues produites** (tMS)	Boues évacuées*** (tMS)	Épandage (tMS)	Compost (tMS)	Traitement thermique (tMS)	Pyrolyse (tMS)	Méthanisation (tMS)	Cimenterie (tMS)	ISDND (tMS)
Seine aval	Boues déshydratées	126 699	83 653	44 719	40 285	4 434					
	Boues de clariflocculation			1 776		1 726					50
	Total			46 495	40 285	6 160					50
Seine amont	Boues déshydratées	54 059	33 733	9 232		215	8 957		61		
	Boues séchées			23 418	1 033	13 631	3 972	51	4 731		
	Total			32 650	1 033	13 846	12 928		112	4 731	
Seine centre	Boues déshydratées	16 989	15 958	15 958		1 529	14 429				
Seine Grésillons	Boues déshydratées	24 866	11 625	3 490		3 490					
	Boues séchées			8 586		1 898		4 020	2 668		
	Total			12 076		5 388			4 020	2 668	
Marne aval	Boues déshydratées	7 260	6 913	6 913		30	6 883				
Seine Morée	Boues déshydratées	1 129	1 123	1 025		1 025					
Total SIAAP	Boues déshydratées			83 113	40 285	12 449	30 268		61		50
	Boues séchées			32 004	1 033	15 529	3 972		4 071	7 399	
	Total	231 001	153 004	115 117	41 318	27 978	34 240		4 132	7 399	50

Dénomination au titre du schéma SANDRE (schéma national des données sur l'eau) :

* Boues avant digestion éventuelle (Σ S4).

** Boues après digestion éventuelle (A6).

*** Boues après digestion éventuelle et conditionnement thermique éventuel (Σ S6).

tMS : tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées

ISDND = installation de stockage de déchets non dangereux.

Conformité des équipements d'épuration

au regard des prescriptions de l'acte individuel
pris en application de la police de l'eau

Concentration (en mg/l)	MES	DBO	DCO	NTK	NGL	Ptot
Seine aval	21	12	61	14	24	1
Seine amont	11	5	29	2	18	1
Seine centre	4	4	22	2	13	0
Seine Grésillons	4	4	24	1	12	1
Marne aval	12	8	41	4	11	1
Seine Morée	2	1	16	1	8	0
SIAAP*	16	9	47	9	20	1

* Ces données détaillent les caractéristiques de qualité moyenne des rejets des 5 usines pour les paramètres réglementaires du 22 juin 2007.

MES : matières en suspension
 DBO : demande biologique en oxygène
 DCO : demande chimique en oxygène
 NTK : azote total réduit
 NGL : azote global
 Ptot : phosphore total

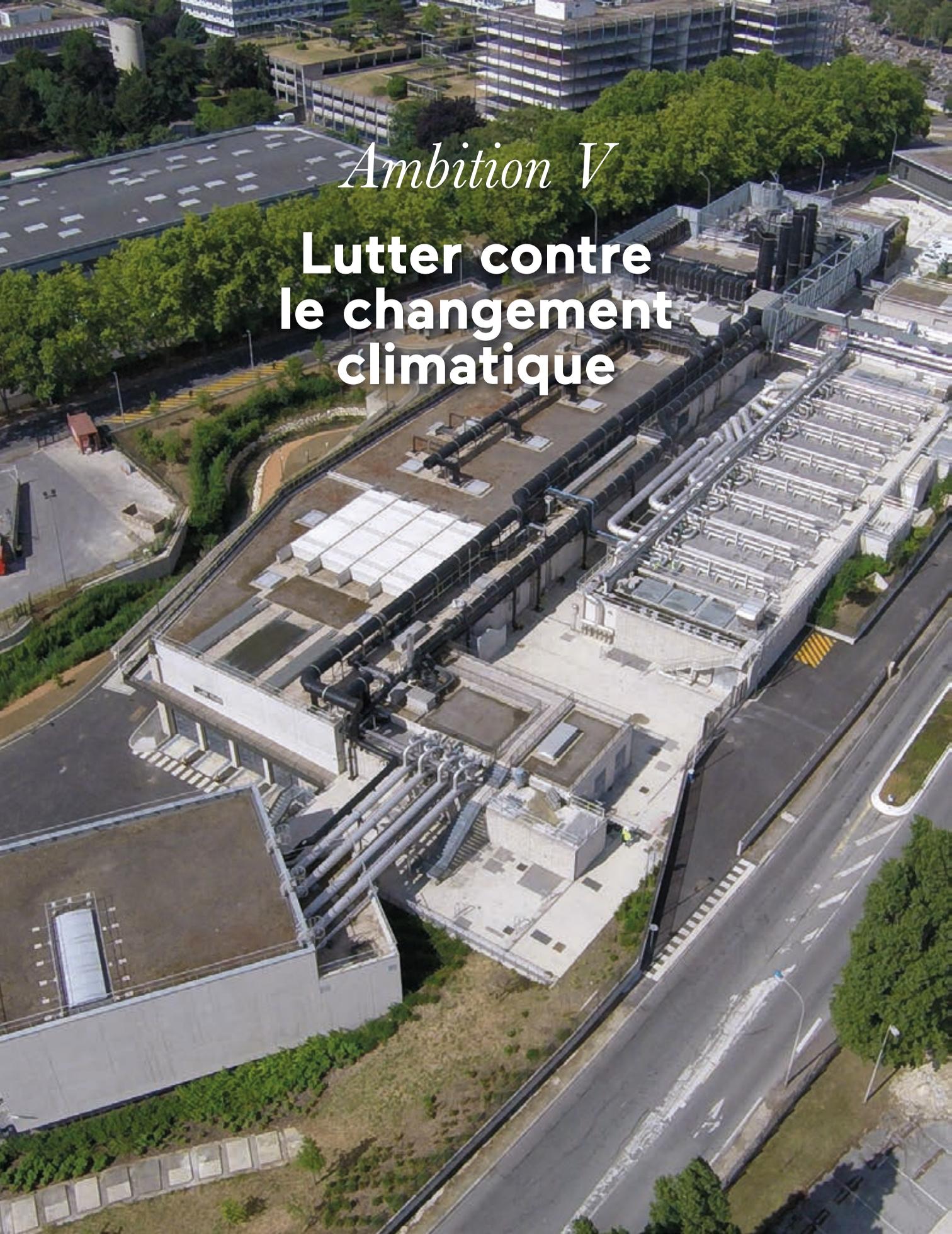
Indice de connaissance des rejets

en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

La valeur de l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel est estimée à 50 points compte tenu de la compétence de transport du SIAAP.

ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX

- Le SIAAP réalise des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.
- Le SIAAP réalise un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994.
- Le SIAAP dispose des connaissances de la qualité des milieux récepteurs et évalue l'impact des rejets sur le milieu récepteur.



Ambition V

**Lutter contre
le changement
climatique**

Émission de gaz à effet de serre et réactifs

Indicateurs	2015
Bilan gaz à effet de serre (tEqC)	43 822
Émissions évitées (tEqC)	29 863
Chlorure ferrique / alu fer	43 834
Polymères	888
Soude (50%)	4 621
Méthanol	31 814
Nutriox	26 685

Annexe

Volumes reçus dans les usines d'épuration

	Volume journalier en m ³	Volume annuel en millions de m ³
Seine aval	1412137	515
Seine amont	443736	162
Seine centre	164532	60
Seine Grésillons	248966	91
Marne aval	47035	17
Seine Morée	11924	4
Total SIAAP	2 328 330	849